

> AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Règlements sectoriels éco-chèques 2009-2010

L'accord interprofessionnel 2009-2010 a lancé avec les éco-chèques un nouveau système afin de sensibiliser les travailleurs à la problématique de l'environnement. Dans un nombre de nos secteurs un règlement sectoriel a été négocié. Vous trouvez un aperçu ci-après.

Que sont les éco-chèques?

Par éco-chèque il convient d'entendre l'avantage lié à l'achat de produits et services à caractère écologique. De quels produits et de quels services il s'agit, est repris dans une liste qui a été approuvée dans la CCT n°98 du Conseil National du Travail (CNT).

La validité du chèque est limitée à 24 mois à partir de la date d'émission.

Pour qui?

L'octroi est réglé par une convention collective du travail qui est conclue au niveau sectoriel ou au niveau de l'entreprise.

Dans les deux cas, l'éco-chèque pourra également être octroyé par un accord individuel, écrit:

- Au cas où dans l'entreprise il n'y a pas de délégation syndicale;
- Au cas où vous faites partie d'une catégorie de personnel pour la-

quelle il n'est pas d'usage de conclure des CCT.

Dans la CCT ou l'accord écrit, le montant total des éco-chèques, la valeur de chaque chèque individuel et la fréquence de l'octroi durant l'année sont fixées.

Lorsque l'éco-chèque est accordé sur base d'un accord individuel, alors le montant ne peut être supérieur au montant pour les membres du personnel pour lesquels une CCT a été conclue.

Montant éco-chèque

Le montant total des éco-chèques octroyés par l'employeur ne peut être supérieur à:

- 125€ par travailleur en 2009;
 - 250€ par travailleur en 2010;
- La valeur nominale de l'éco-chèque est indiquée sur le chèque, avec un maximum de 10€ par éco-chèque.

Les chèques sont non imposables et exempts de cotisations de sécurité sociale.

Jours assimilés

En cas de suspension du contrat de travail pendant l'année civile concernée, le calcul du nombre d'éco-chèques est effectué au prorata des jours pour lesquels les travailleurs ont perçu une ré-

munération.

Sont assimilés à des jours pour lesquels les travailleurs ont perçu une rémunération:

- Les jours avec pécule de vacances;
- Le congé de maternité;
- du 15^e au 31^e jour d'incapacité de travail avec indemnité complémentaire.

Dans un nombre de secteurs et de CCT d'entreprise, des dispositions plus avantageuses ont été négociées.

Que peut-on acheter avec des éco-chèques?

La liste de produits et de services écologiques pour lesquels vous pouvez utiliser des éco-chèques est répartie en 6 catégories...

Economies d'énergie

- Achat et/ou placement de produits en de services qui sont pris en considération pour des réductions fiscales fédérales ou régionales en vue d'économiser de l'énergie
- Achat des produits destinés à l'isolation des habitations
- Achat d'ampoules économiques, de lampes lumineuses et d'éclairage LED
- Appareils électriques qui fonctionnent exclusivement à

l'énergie solaire ou à l'énergie manuelle.

Economie d'eau

- Douchette économique
- Citerne de récupération d'eau de pluie
- Economiseur d'eau pour robinets
- Réservoir d'eau pour toilettes avec touche économique

Promotion de la mobilité durable

- Placement d'un filtre à particules sur les voitures diesels dont l'année de construction se situe jusqu'en 2005
- Placement d'une installation LPG sur les voitures
- Titres de transport pour les transports en commun, à l'exception des abonnements
- Achat et entretien des vélos, y compris de vélos assistés exclusivement par un moteur auxiliaire électrique, de pièces pour vélos et d'accessoires pour vélos
- Cours d'éco-conduite

Gestion des déchets

- Achat de piles NiMH portables et rechargeables pour ce type de piles
- Fût de compostage
- Produits synthétiques entièrement constitués de matériaux

compostables qui répondent à la norme NBN EN 13432, ainsi que les langes lavables

- Papier 100 % recyclé non blanchi TCF

Promotion de l'écoconception: produits et services portant le label écologique européen

- Une liste de produits est disponible par catégorie sur www.eco-label.com/french/.

Promotion de l'attention pour la nature

- Achat de bois exploité durablement (FSC ou PEFC ou équivalent) ou de produits en bois exploité durablement, ainsi que de papier produit à partir de fibres recyclées ou de fibres vierges provenant de bois exploité durablement
- Achat d'arbres et de plantes d'extérieur, de bulbes et de semences pour l'extérieur, d'outils de jardinage non motorisés, de terreau et de terre végétale, ainsi que d'engrais garantis bio

Plus d'info?

Vous voulez savoir si dans votre secteur ou entreprise une convention collective de travail a été conclue en matière d'éco-chèques? Alors, prenez contact avec votre délégué ou la section locale FGTB HORVAL.

CP	Secteur	Qui?	Période de référence	Montant	Moment du paiement
118	Industrie alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ouvriers à l'exception des ouvriers des petites boulangeries • Moyennant une CCT d'entreprise conclue avant le 30.6.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	1.7.2008 jusqu'au 30.6.2009	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé une période de référence complète • Travailleurs à temps partiel et ouvriers qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence complète: prorata • Jours assimilés suivant les modalités de la prime de fin d'année 	Une seule fois en 2009, avec le premier paiement de salaire qui suit le 30.6.2009
119	Commerce alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ouvriers • Moyennant CCT d'entreprise, conclue avant le 30.10.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le paiement au 30.11.2009, la période de référence s'étend du 1.11.2008 au 31.10.2009 inclus • A partir de 2010 l'année de référence est la période de 12 mois qui s'étend de mai jusqu'en juin 	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ une seule fois en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé une période de référence complète • Les travailleurs à temps partiel et les ouvriers qui n'ont pas travaillé durant la période de référence complète: prorata • Jours assimilés suivant les modalités de la prime de fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Une seule fois le 30.11.2009 • A partir de 2010, le 1^{er} juin de chaque année
132	Travaux techniques horticoles et agricoles	Tous les ouvriers	du 1 ^{er} décembre au 30 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein avec un contrat de travail pour la période de référence complète • Les travailleurs à temps partiel et les ouvriers qui n'ont pas travaillé durant la période de référence complète: prorata par jour • Jours assimilés: dispositions spécifiques 	Au mois de décembre
144	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ouvriers, à l'exception des travailleurs saisonniers • Moyennant une CCT d'entreprise conclue avant le 15.10.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> • 50€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé pendant la période de référence complète • Les travailleurs à temps partiel et les ouvriers qui n'ont pas travaillé durant la période de référence complète: prorata par jour • Jours assimilés: dispositions de la CCT 98 (art 6 §3) 	Au mois de décembre (en même temps que la prime de fin d'année)
145	Horticulture (à l'exception de parcs et jardins)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ouvriers, à l'exception des travailleurs saisonniers • Moyennant une CCT d'entreprise conclue avant le 15.10.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé pendant la période de référence complète • 50€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé pendant la période de référence complète • Jours assimilés: dispositions de la CCT 98 (art 6 §3) 	Au mois de décembre (en même temps que la prime de fin d'année)
145.04	Parcs et jardins	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ouvriers • Moyennant une CCT d'entreprise conclue avant le 15.10.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs qui ont travaillé pendant la période de référence complète • Les travailleurs qui n'ont pas travaillé durant la période de référence complète: prorata par jour • Jours assimilés: dispositions de la CCT 98 (art 6 §3) 	Au mois de décembre (en même temps que la prime de fidélité)
302	Horeca	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travailleurs, à l'exception des travailleurs liés par un contrat de travail d'étudiants • Moyennant une CCT d'entreprise conclue avant le 30.11.2009, les éco-chèques peuvent être transposés en un avantage équivalent 	Du 1 ^{er} décembre au 30 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ en 2009 et 250€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein avec un contrat de travail pour la période de référence complète • Les travailleurs à temps partiel, les travailleurs occasionnels et les travailleurs à temps plein qui n'ont pas un contrat de travail pour la période de référence complète: prorata par jour • Jours assimilés: dispositions spécifiques 	Au mois de décembre
333	Attractions touristiques	• Tous les travailleurs, à l'exception des étudiants	2009/2010	<ul style="list-style-type: none"> • 100€ en 2009 et 200€ à partir de 2010 pour les travailleurs à temps plein qui ont travaillé pendant la période de référence complète. • Possibilité de négociations dans les entreprises de plus de 50 travailleurs, pour porter ces montants respectivement à 125€ et 250€. • Les travailleurs qui n'ont pas travaillé durant la période de référence complète, et les travailleurs à temps partiel: prorata 	Au mois de décembre

Intérim

L'octroi des éco-chèques aux travailleurs intérimaires se fait dans le respect des mêmes conditions que celles fixées par les CCT sectorielles ou d'entreprises en vigueur chez les utilisateurs.